

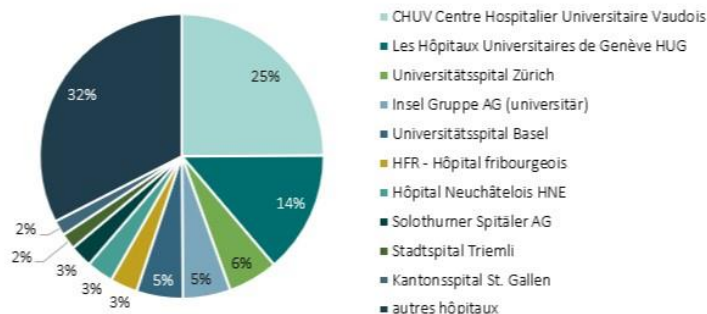
Communiqué de presse du 23 septembre 2019

« Systématiquement favorisés » : le subventionnement croisé des hôpitaux publics atteint un niveau record

Selon les derniers chiffres issus du monitoring national des différences de tarifs et de financement entre les cantons dans le domaine hospitalier, les subventions croisées ont atteint un niveau record en 2017, cumulant à près de 2,5 milliards de francs. Plus de 97 % de ces fonds sont destinés à des hôpitaux publics. L'association CPS réclame une fois de plus que l'imbroglio de fonctions incombant aux cantons soit démêlé.

Dans un article publié aujourd'hui par le journal alémanique Aargauer Zeitung, le professeur Stefan Felder, auteur de l'étude, est formel : « Les hôpitaux détenus par les pouvoirs publics sont systématiquement favorisés. » Son analyse des différences de tarifs et de financement entre les divers cantons et hôpitaux de soins somatiques aigus indique non seulement où ont lieu les subventionnements croisés, mais aussi le degré de transparence et l'ampleur de ces derniers. La multiplicité des rôles des cantons (propriétaire, responsable du financement, planificateur, autorité de surveillance, police sanitaire, arbitre) constitue un problème de gouvernance majeur, dont on peut désormais aussi quantifier les dommages pour l'année 2017 :

- Les assurés et les contribuables passent inutilement à la caisse : au total, les subventions croisées se sont élevées à environ 2,5 milliards de francs en 2017, soit encore plus que pour les années 2013-16. Les écarts sont immenses : à eux seuls, les deux grands hôpitaux universitaires de Lausanne (CHUV) et Genève (HUG) récoltent 25 et 14 % des subventions versées à l'échelle nationale.



- Les établissements privés travaillent systématiquement à des prix plus avantageux : en 2017, le tarif de base moyen corrigé des hôpitaux publics/subventionnés était à nouveau supérieur d'environ 500 francs à celui des hôpitaux privés, ce qui confirme les calculs du Surveillant des prix.

Le Parlement a déjà demandé au Conseil fédéral de se pencher sur les dysfonctionnements qui découlent des nombreux rôles endossés par les cantons à plusieurs occasions. De son côté, le groupe d'experts Diener a lui aussi exigé que des mesures soient prises pour remédier aux conflits de gouvernance cantonaux. Aux yeux de CPS, il est évident que des actions s'imposent :

- soit les pouvoirs publics sont propriétaires et assument la responsabilité de fournisseurs de prestations, ce qui les amène à renoncer à leurs autres rôles (régulateur, propriétaire, responsable du financement, autorité de surveillance, police sanitaire et arbitre dans les négociations tarifaires),
- soit les participations qu'ils détiennent dans les établissements fournisseurs de prestations sont aliénées ou rendues indépendantes et, après une période transitoire, ils reçoivent l'interdiction d'influer sur la gestion de ces derniers.

Concrètement, il est important que la Confédération inclue déjà les mesures nécessaires dans le premier volet de la révision de la LAMal, dont l'objectif est de maîtriser les coûts.

Renseignements :

Beat Walti, conseiller national, président de CPS, +41 79 296 72 25

Guido Schommer, secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45 ; info@privatehospitals.ch

L'étude « Différences de tarifs et de financement entre hôpitaux publics et cliniques privées dans le secteur des soins aigus stationnaires » de l'Université de Bâle est disponible sur le lien suivant :

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/Gutachten_PKS_2019_Schlussbericht_fr.pdf

Vous trouverez davantage d'informations et de chiffres actuels sur les cliniques privées de Suisse sur le lien suivant : http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/PKS_Jahresbroschuere_2019_fr_web.pdf